

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

La période de crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois a bouleversé notre quotidien et nous a amené à revoir de façon drastique notre manière de vivre, dans le cadre privé mais également au niveau professionnel.

Depuis le 13 mars dernier, date à laquelle l'Administration communale prononçait par précaution les premières restrictions et interdictions, tout a été mis en œuvre pour assurer la protection de la population et la poursuite des activités communales, tout en préservant la santé de nos collaboratrices et collaborateurs. Afin de garantir le maintien des services de première nécessité, notre administration a également été appelée à changer son mode de fonctionnement, dans le respect des normes d'hygiène accrue et de distanciation sociale. Des adaptations qui, je l'espère, auront répondu à vos attentes.

Au vu de l'évolution de la pandémie du COVID-19 et afin de lutter contre sa propagation, le Conseil fédéral a décrété en date du 16 mars l'état de « Situation extraordinaire » au sens de la loi sur les épidémies. Une série de mesures supplémentaires a été prononcée pour parer à de graves menaces qui, fort heureusement, n'ont pas pris la tournure tragique subie par certains de nos pays voisins.

L'occasion pour moi de vous remercier chaleureusement de l'effort collectif consenti par l'ensemble de notre communauté, en respectant de façon exemplaire les mesures préventives qui ont été édictées et qui nous ont permis de lutter et d'endiguer la vague épidémique tant redoutée. Cette période de crise aura aussi été l'occasion de resserrer les rangs, reléguant un temps soit peu l'individualisme qui caractérise trop souvent notre société au second plan.

Malgré la situation extraordinaire et inédite que nous vivons, le mois de juin nous rappelle la planification de l'Assemblée primaire, en particulier dans l'optique de l'approbation par cette instance des comptes 2019.

A l'heure d'écrire ces quelques lignes, l'Etat du Valais a décidé, dans son communiqué du 29 mai 2020, de maintenir l'interdiction de l'organisation des assemblées primaires jusqu'à nouvel ordre, puisqu'elles tombent sous le coup de l'interdiction visée à l'art. 6 de l'ordonnance 2 COVID-19. Dès lors, notre traditionnelle assemblée du mois de juin sera reportée à une date ultérieure qui vous sera communiquée en temps utile. L'Etat du Valais fixera aux communes un délai raisonnable pour que les comptes 2019 soient soumis pour approbation.

Les détails des comptes 2019 ainsi que le procès-verbal de notre dernière Assemblée primaire sont disponibles sur notre site internet www.venthone.ch ou auprès de notre administration communale. Ceux-ci, ainsi que les éléments principaux de chaque dicastère, vous seront présentés et commentés lors de notre prochaine Assemblée primaire.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux à cette occasion, je vous présente, Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens, mes cordiales salutations.

Grégoire Clavien
Président



Comptes 2019

Préambule

Conformément à l'ordonnance sur la gestion financière des communes, vous trouverez ci-dessous les indications sur les comptes de l'année 2019. Les comptes de l'exercice ont été révisés par la fiduciaire FIDAG SA et approuvés par le Conseil communal en séance du 18 mai 2020.

Résultats

Les comptes 2019 de la Commune bouclent avec un résultat en légère baisse par rapport à l'exercice précédent, avec une marge d'autofinancement de Fr. 1'429'869.87. Ce résultat reste malgré tout très bon et supérieur aux prévisions budgétaires, notamment en raison du fait que les provisions d'impôts constituées à la clôture des comptes 2017 se sont avérées inférieures aux montants d'impôts effectivement perçus.

Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement, avant amortissements comptables, présente un total de revenus de Fr. 5'967'645.47 et Fr. 4'537'775.60 de charges. L'excédent de revenus a permis des amortissements ordinaires à hauteur de Fr. 1'426'496.12, soit 16.2 % de la valeur résiduelle des actifs. L'excédent de revenus s'élève à Fr. 3'373.75.

Comptes d'investissements

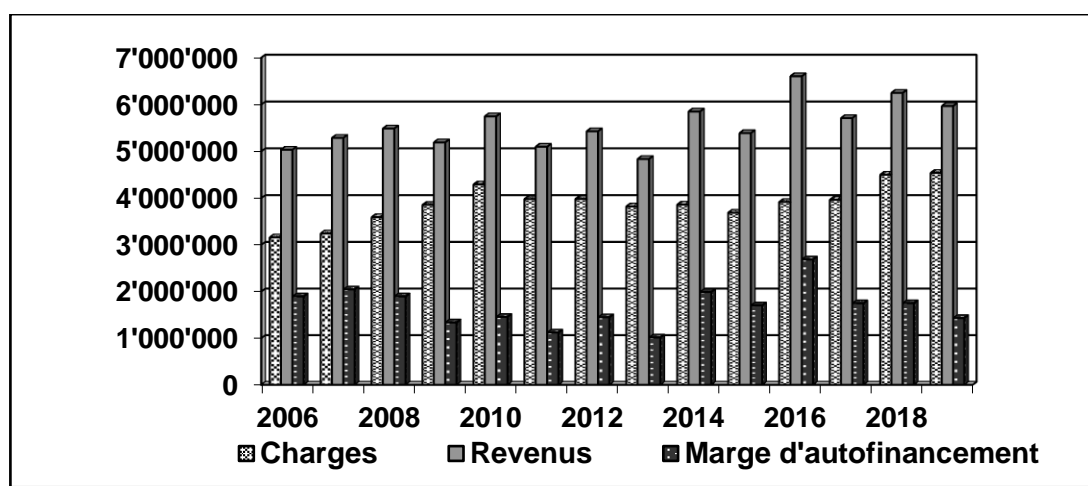
Le compte des investissements affiche des dépenses brutes de Fr. 1'083'836.37 et des recettes de Fr. 360'362.50. Le financement de ces projets a été assuré à 100% par la marge d'autofinancement de l'exercice, qui dégage un excédent de financement qui s'élève à Fr. 706'396.-. Le volume net des investissements atteint Fr. 723'473.87. Les principaux investissements réalisés concernent :

- **Chauffage à distance (EMS-Ecole)**
Les travaux du chauffage à distance ont été finalisés en 2019 pour un montant de Fr. 19'796.74. A ce jour, il reste encore à percevoir, sous forme de rétribution unique, la subvention y relative pour un montant annoncé de Fr. 26'800.- et qui devrait être versée en 2020.
- **Assainissement des stands de tir**
Les installations de tirs (secteur Bedan/Ziettes) situées sur notre territoire communal étant inscrites au cadastre des sites pollués du Canton du Valais, des travaux d'assainissement ont dû être entrepris. Un bureau spécialisé a été mandaté pour mener à bien ces travaux qui s'élèvent à Fr. 81'875.19 pour Venthône, la Commune de Miège ayant participé pour moitié.
- **Local CMS**
Solde des travaux pour les bureaux du CMS régional de la Noble-Contrée situés dans l'EMS, pour un montant de Fr. 43'484.20.
- **Rénovation Crèche/UAPE**
Travaux de rénovation (peinture, étanchéité, système de régulation de température) qui s'élèvent à Fr. 42'111.50.

- Paiement préciput communal « Résidence Pré du Chêne »
Il s'agit de la participation financière prise en charge par les Communes membres de l'Association Beaulieu (9 Communes) ; le préciput, calculé sur la base du nombre d'habitants, se monte à Fr. 170'901.45 pour la Commune de Venthône.
- Construction du parking
Solde des travaux du parking couvert pour un montant de Fr. 86'299.82.
- Réseau d'évacuation des eaux de surface
En raison des fortes intempéries estivales en augmentation ces dernières années et des dégâts potentiels qui pourraient en découler, des travaux sur le réseau d'évacuation des eaux de surfaces dans le secteur de Praveria ont été réalisés en collaboration avec la Commune de Crans-Montana, pour un montant de Fr. 203'304.60.
- Aménagements place de jeux OBABAO pour un montant de Fr. 76'539.08.

Bilan

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de Fr. 3'373.75, la fortune nette de la Commune s'élève à Fr. 7'598'190.74, tandis que la fortune nette par habitant atteint Fr. 346.-. Selon les indicateurs de l'Etat du Valais, l'endettement est considéré comme faible.



Charges avant amortissements